

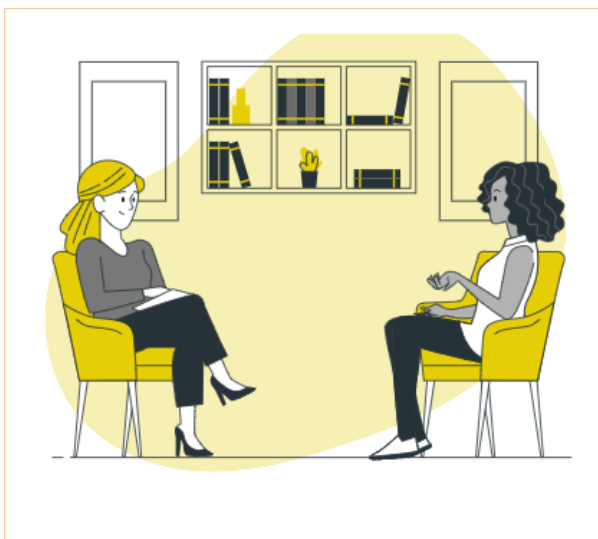
# FICHE PRATIQUE SANTE 2023

## Le dispositif « Mon parcours psy »

### DISPOSITIF « MON PARCOURS PSY » : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif « mon parcours psy », anciennement intitulé « MonPsy » est un parcours de soins pris en charge par l'Assurance Maladie, et un annuaire de psychologues partenaires sélectionnés sur leur expérience professionnelle.

Depuis le 5 avril 2022, ce dispositif est ouvert à toute personne de plus de 3 ans afin de bénéficier d'un accompagnement chez un psychologue, sur consultation d'un médecin généraliste, à hauteur de 8 séances.



#### Qui peut bénéficier du dispositif « Mon parcours psy » ?

Ce dispositif est à destination des personnes de plus de 3 ans.

**Si vous rencontrez des difficultés à dormir, si vous vous sentez dépassé, si vous avez une relation toxique ou des difficultés à échanger avec votre entourage, ou tout simplement si vous avez besoin d'une personne à qui parler, sans jugement. Vous pouvez bénéficier de ce dispositif !**

**A SAVOIR !** Si vous avez moins de 18 ans, l'accord parental est obligatoire.





## MON PARCOURS PSY : ETAPE PAR ETAPE

### Avant le rendez-vous...

- ⊗ **Je prends rendez-vous avec un médecin** ( généraliste, pédiatre, gériatre, spécialiste, médecin scolaire, de PMU, des services de santé des universités ou un médecin hospitalier) qui évalue mon état de santé et peut m'orienter vers un psychologue partenaire. Il me remet un courrier d'adressage.
- ⊗ **Je prends rendez-vous chez un psychologue partenaire** *via* l'annuaire *Monparcourspsy*. J'ai la possibilité de choisir un psychologue qui réalise des séances à distance, mais la première séance doit obligatoirement être en présentiel.

### Le jour du rendez-vous...

- ⊗ **Je bénéficie d'un accompagnement psychologique.** Je présente ainsi le courrier d'adressage remis par mon médecin au psychologue et je peux ensuite réaliser, en fonction de mon état de santé les séances de suivi.
- ⊗ **Je règle le psychologue** à hauteur de 40€ pour l'entretien d'évaluation et 30€ pour chaque séance de suivi. Le psychologue me remet une feuille de soins.

**A SAVOIR :** Si vous êtes éligible au tiers payant obligatoire vous n'avancez pas les frais. Il faudra donc apporter l'attestation de droit à jour pour le justifier le jour du rendez-vous.

*Qui peut bénéficier du tiers payant obligatoire ?*

Les personnes qui ont une souffrance en lien avec une affection longue durée (ALD), une grossesse (à partir du 6<sup>ème</sup> mois), un accident de travail ou une maladie professionnelle (AT-MP) et aussi les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ou bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat (AME).

### Après le rendez-vous...

- ⊗ Si je ne suis pas bénéficiaire du tiers payant obligatoire, je suis remboursé(e) en envoyant la feuille de soins et le courrier d'adressage à mon organisme d'assurance maladie après chaque séance ou à la fin de plusieurs séances.

**Les séances d'accompagnement sont prises en charge de 60% par l'assurance maladie et 40% par la complémentaire santé ou mutuelle.**

- ⊗ A la fin de l'accompagnement, avec votre accord, le psychologue adresse au médecin, un compte-rendu de fin de prise en charge.

En cas de non-amélioration, il faut retourner vers votre médecin, et il vous orientera vers la prise en charge la plus adaptée : centre médico-psychologique, psychiatre, etc. Vous pouvez aussi décider de poursuivre avec votre psychologue, mais les séances ne seront pas remboursées par l'assurance maladie.

### 📍 Annuaire MonParcoursPsy

C'est un annuaire de psychologues partenaires sélectionnés sur leur expérience professionnelle.

Lien : <https://monparcourspsy.sante.gouv.fr/annuaire>

- **1<sup>er</sup> temps** : Il faut indiquer la ville (ou le code postal) dans laquelle vous recherchez un psychologue
- **2<sup>ème</sup> temps** : Il faut préciser si les séances sont pour enfants, et si vous souhaitez des séances à distance
- **3<sup>ème</sup> temps** : Une carte apparaît avec les psychologues disponibles dans la ville ou les villes aux alentours.
- **4<sup>ème</sup> temps** : Il faut cliquer sur le psychologue choisi. Il est précisé si le psychologue accompagne uniquement les adultes ou les adultes, adolescents et enfants, et aussi si le psychologue organise des séances à distance.
- **5<sup>ème</sup> temps** : Il faut cliquer sur « voir le contact pour prendre rendez-vous », et le numéro de téléphone et/ou le mail sont renseignés.

### D'AUTRES SERVICES EXISTENT

**ATTENTION !** Le dispositif *Monparcourpsy* ne concerne pas les urgences et les personnes présentant un risque suicidaire. Si vous êtes en détresse et/ou que vous avez des pensées suicidaires, il faut contacter, sans attendre le 3114.

#### 3114 - Souffrance prévention du suicide

- Des professionnels de santé formés à la prévention du suicide vous écoutent. Ils peuvent proposer des ressources adaptées à vos besoins.
- Disponible 7j/7, 24h/24, dans toute la France.

**3114** SOUFFRANCE  
PRÉVENTION  
DU SUICIDE

#### Santé psy étudiant

Le dispositif Santé Psy Étudiant est une aide d'urgence pour les étudiants du supérieur donnant accès jusqu'à 8 séances sans avance de frais et entièrement prises en charge.

Santé Psy  
Étudiant.  


#### SOS Amitié

Le service d'aide par l'écoute, dispensé par des bénévoles, accueille la parole des personnes qui traversent une période difficile.

Disponible 7j/7, 24h/24, dans 44 régions.

S.O.S  
Amitié

#### Filsantejeunes.com - 0 800 235 236

- Chat et permanence téléphonique anonymes pour les 12-25 ans sur, la santé, la sexualité, l'amour, le mal être, les relations familiales ou scolaires...
- Du lundi au dimanche de 9h à 23h.

0 800 235 236  
filsantejeunes.com  
Anonyme et Gratuit